



#### 4é Concours Django@Liberchies - Édition 2018 - 16e

Le présent concours est organisé par le Pays de Geminiacum asbl dans le but de promouvoir la culture musicale et de favoriser de nouveaux talents pour le style musical « Jazz Manouche ».

#### GAINS DU CONCOURS

2 groupes seront sélectionnés pour jouer sur la scène principale du festival Django@Liberchies, les 26 & 27 mai 2018.

#### Conditions d'accès

Peut participer au concours, tout groupe ou artiste amateur. Par amateur, il faut entendre : personne qui cultive son art pour son propre plaisir et qui n'en fait pas sa profession.

Afin d'être admis à participer au concours, le groupe ou l'artiste amateur doit répondre aux critères suivants :

1) Le groupe ou l'artiste ne peut être lié à une maison de disque. Cette condition doit exister jusqu'au jour (inclus) de la prestation au Festival Django@Liberchies, le **26 et 27 mai 2018**.

2) Pour les mineurs, l'autorisation parentale ci-jointe signée pour la participation des enfants au concours et l'utilisation des images vidéo sur Facebook.

3) Transmettre:

- une vidéo de la formation reprenant une composition propre.  
*Toute interprétation, d'une composition protégée par des droits d'auteurs, sera exclue du concours.  
(Les candidats ne peuvent jouer un répertoire repris auprès de la SABAM, SACEM ou organisme de droits d'auteur de n'importe quel pays)*
- La biographie et la photographie du groupe ou de l'artiste.
- Le document présent signé.

4) Assurer la disponibilité de la formation/artiste(s) pendant la durée du festival **Du vendredi 25 au dimanche 27 mai 2018**).

Ces trois supports sont à transmettre via le site d'échanges de fichiers [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com) à [julien.browet@geminiacum.be](mailto:julien.browet@geminiacum.be) à partir du vendredi 26 janvier jusqu'au jeudi 8 février (minuit).

*Le défaut de l'envoi ou l'envoi tardif d'un ou de plusieurs documents, ou l'envoi sous une forme non prévue par le présent règlement entraînera l'irrecevabilité de la candidature de l'artiste.*



## Conditions générales :

### Article 1: cadre général

Les candidatures qui remplissent toutes les conditions énumérées ci-dessus feront l'objet d'une sélection par des professionnels du secteur, **le vendredi 9 février**

### Article 2: votes en ligne

Après la sélection des vidéos, arrêtées par le jury professionnel

**Du mercredi 28 février au jeudi 15 mars (midi):** votes en ligne depuis la page facebook du festival.

**> Le gagnant du vote en ligne sera automatiquement sélectionné pour jouer sur la scène principale lors de l'événement.**

### ATTENTION !

*Toute tentative ou suspicion de tricherie signifiera pour le groupe concerné son exclusion définitive du concours. L'équipe organisatrice a le seul pouvoir de prendre cette décision.<sup>1</sup>*

Le classement des votes s'établit de la manière suivante:

1. Nombre de J'aime
2. (En cas d'égalité): Nombre de "J'aime" + Nombre de partages

**Vendredi 16 mars:** parution du classement: Les groupes retenus seront invités par mail à se produire devant un jury professionnel le **vendredi 25 mai à Liberchies, veille du festival.**

### Article 3: Prestation devant jury (vendredi 25 mai - 20.00)

Prestation publique

#### Déroulement

Chacune des formations disposera d'une durée maximale de prestation de 10 minutes et devra présenter la composition reprise dans les conditions d'accès, sous peine de disqualification ainsi qu'un morceau de leur choix (reprise ou composition originale).

La fiche technique de la formation pressentie pour une prestation lors de la séance d'audition devra fournir une fiche technique **au lundi 26 mars.**

---

<sup>1</sup> Cette décision sera effective après enquête de l'équipe organisatrice et elle sera sans appel.



Le temps imparti à la formation est de 30 minutes maximum (line check et scène compris).

Le candidat s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

Les candidats s'engagent à autoriser l'organisateur du concours à filmer et photographier leur prestation; et ce dans un but promotionnel et non commercial.

#### **Article 5: rémunération et accompagnateur**

Les artistes, techniciens et accompagnateurs éventuels ne seront pas rémunérés par l'organisateur. Toute dépense relative à la participation au concours (transport...) est au frais des artistes.

#### **Article 6: logement, catering et accès au festival "Django@Liberchies".**

Concernant les participants suivants: gagnant du concours en ligne, gagnant du concours devant jury (du vendredi 25 mai) et les groupes participants à la soirée du vendredi 25 mai, il a été prévu les gains suivants:

- 50€ de défraiement par personne
- Un pass 2 jours
- Catering lors de la soirée du vendredi 25 mai

Pour les 2 groupes sélectionnés - gagnant du vote en ligne et gagnant du 25 mai (et qui joueront sur la scène principale lors du festival).

- Catering (repas chaud/personne) pour les artistes (pas pour les accompagnateurs)
- Accès aux loges/ backstage

#### **Article 7: désistement**

En cas de désistement, de force majeure, d'une perte d'une condition d'admissibilité au concours ou de tout autre événement imprévu empêchant l'un des 2 gagnants de se produire:

- l'équipe organisatrice aura, **et elle seule**, le pouvoir de reprendre un groupe issu du concours

#### **Article 8: annulation**

L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toutes raisons indépendantes de leur volonté et ce, sans qu'aucune indemnité à titre quelconque ne soit allouée aux candidats, participants, finalistes et gagnant. Ces décisions seraient non contestables par un participant et ne donnerait lieu à aucun dédommagement.



### **Article 9: vie privée**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Les candidats sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Tous les participants au concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Toute information complémentaire pourra être obtenue auprès de la Commission de la vie privée. Le Pays de Geminiacum asbl s'engage à ne pas transmettre ces données nominatives et à ne les utiliser que dans le cadre du concours afin de contacter et d'avertir les gagnants et dans le cadre de la promotion du Festival Django@Liberchies 2017 et futures.

### **Article 10: utilisation des images**

Les participants au concours autorisent l'asbl Pays de Geminiacum et le festival Django@Liberchies à utiliser les images de leurs vidéos et la bande son de la représentation du groupe, postée sur internet (de février à mai 2018), ainsi que la bande son et les images captées lors des journées et soirées du vendredi 25 au dimanche 27 mai 2018 (durant les prestations du festival), et ce pour la promotion des futures éditions du concours et du festival en lui-même.

### **Article 11: Litige**

Tout différend relatif à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention est soumis à la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Charleroi.

Fait à en deux exemplaires, chaque partie ayant reçu le sien, le .....

L'organisateur

Le candidat, (si groupe, signature de tous les membres).  
Nom, prénom, signature précédés de la mention  
**« Lu et Approuvé »**.



## Mémo

### Gains du concours

2 groupes seront sélectionnés pour jouer sur la scène principale du festival Django@Liberchies, le week-end des 26 & 27 mai 2018.

### Transfert des vidéos et documents

- Via la plateforme [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com) à l'adresse [julien.browet@geminiacum.be](mailto:julien.browet@geminiacum.be)
- Vidéo de maximum 5 minutes
- Documents signés

### Calendrier

- **Du vendredi 26 janvier au jeudi 8 février (minuit)** : envoi des vidéos et documents
- **Vendredi 9 février**: sélection des vidéos par un professionnel du secteur
- **Semaine du 12 février**: annonce à chaque groupe si sélectionné pour le vote en ligne
- **Du mercredi 28 février au jeudi 15 mars (midi)**: votes des internautes
- **Vendredi 16 mars 2016**: annonce du classement et du gagnant du concours en ligne
- **Lundi 19 mars**: tous les groupes retenus (du deuxième au sixième) seront invités par mail à se produire devant un jury professionnel le vendredi 25 mai  
*(Attention: seuls les 5 premiers groupes seront retenus pour la soirée du 25 mai à savoir donc les 5 suivants le gagnant dans le classement du vote en ligne: du 2ème au 6ème)*
- **Vendredi 25 mai**
  - Prestations devant jury professionnel des 5 groupes issus du concours en ligne
  - Le gagnant de la prestation devant jury jouera sur scène le week-end suivant à la date définie par les organisateurs

En cas de désistement d'un des 2 groupes (celui issu du concours en ligne et celui issu de la prestation du vendredi 25 mai), l'équipe organisatrice aura le seul pouvoir de pallier l'absence par un des groupes du classement du vendredi 25 mai. L'équipe procédera comme ceci: la proposition sera soumise au 3e groupe, puis au 4e voire au 5e.





**Autorisation parentale pour la participation de mineur(s)  
au concours “Django@Liberchies”**

Je soussigné.....

Autorise mon/mes enfant(s):

.....  
.....  
.....

A participer au concours “Django@Liberchies”

J'autorise l'asbl Pays de Geminiacum, organisateur du festival Django@Liberchies et à ses partenaires, d'utiliser les images vidéo dans le cadre de la promotion du concours et du festival.

Date

Signature